

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur donne l'opportunité aux jeunes dès 17 ans d'allier une formation et un emploi d'animateur.

La commune a déployé un dispositif de financement de la formation du BAFA pour les jeunes lauwinois qui souhaiteraient s'engager dans des missions d'actions citoyennes. Le principe est simple : en échange d'un engagement citoyen de volontariat, la municipalité s'engage à financer tout ou partie du BAFA.

## **ARTICLE 1: MONTANT DES AIDES**

La subvention est ouverte aux jeunes lauwinois âgés de 16 à 25 ans. Elle consiste en la prise en charge de 50 % à 100 % de la formation générale au BAFA (externat, demi-pension ou internat), à concurrence maximum de 1200 € TTC (pour la prise en charge à 100 %) comprenant :

Le versement de la subvention sera directement effectué auprès d'un organisme formateur agréé par l'Etat partenaire de la commune.

Une fois l'engagement pris et la convention signée, le bénéficiaire s'engage à aller au bout du diplôme, sous peine de devoir rembourser les frais engagés par la collectivité.

Le BAFA doit être obtenu dans un délai de 30 mois maximum après la validation du dossier par la commission « coup de pouce ».

## **ARTICLE 2: CONTREPARTIES**

Le candidat s'engage à effectuer en contrepartie des actions citoyennes aux bénéfices de la commune et de ses habitants. Ces actions citoyennes peuvent être de l'ordre du soutien scolaire (en fonction de l'âge et du niveau d'étude - à minima le candidat doit être en classe de première) auprès des collégiens et lycéens lauwinois, et/ou des travaux polyvalents en soutien aux équipes techniques communales (désherbage, nettoyage urbain, rangement, aide logistique, participation aux temps forts de la commune...).

100h sont à effectuer dans un délai de 24 mois pour un financement total du BAFA, et 50h pour un financement à 50 %, dans un délai de 12 mois.

## Soutien scolaire:

Matières concernées : mathématiques, sciences physiques, sciences, français, langues étrangères, comptabilité, musique... (hors EPS et arts plastiques).

Les cours seront donnés au domicile de l'élève, à Lauwin-Planque.

C'est la mairie uniquement qui assurera la relation entre « l'élève » et « le professeur », la validation du soutien et des matières demandés ainsi que la comptabilité des heures effectuées.

## **ARTICLE 3: CONDITIONS**

- Les stages et perfectionnements sont à effectuer auprès de l'accueil collectif de mineurs de la commune de Lauwin-Planque.
- S'engager à travailler à l'Accueil Collectif de Mineurs de Lauwin-Planque durant un an après l'obtention du BAFA.

Demande possible jusqu'à épuisement du budget prévu, dans la limite de 5 BAFA complet par an, suivant le respect des conditions d'accès et l'éligibilité, après la validation du dossier par le jury d'attribution.

